

La CGT n'accepte pas le démantèlement des activités télécom en France

Elle ne signe pas le livre 1 de ce PSE 4

Lannion le 30-11- 2020

Seule la CGT s'est prononcée contre la signature du livre 1⁽¹⁾

Les élus du CSE Central se sont prononcés jeudi 26 novembre. Les syndicats CFDT, CFTC et CFE-CGC ont signé l'accord qui devient de fait majoritaire.

Pourtant que n'avons-nous pas entendu comme cris d'orfraie et noms d'oiseaux allant même jusqu'à des accusations d'indignité nationale au début de la procédure et jusqu'à la fin de la dernière réunion de « négociation » qui a duré jusqu'à minuit le Lundi 23 Novembre.

Cette issue est donc, pour le moins, **une mauvaise « surprise »** pour la majorité des salariés. Pour aller au bout de l'incohérence ces Organisations Syndicales (OS), le jour même où ils ont apposé leur signature, continuaient de dénoncer un PSE non justifié économiquement, une trahison de la direction et des mesures contenues dans ce livre 1 insuffisantes et inadaptées...



Les contre-propositions rejetées par la direction.

Pourtant les syndicats, avec les salariés et des chef d'équipe, ont bâti plusieurs dizaines de contre-propositions pouvant sauver plus de 500 postes. **Toutes ces contre-propositions ont été balayées d'un revers de main** au CSE-C par les opérationnels aux ordres de la direction du groupe.

Et pourtant la lutte pouvait s'amplifier !

Le paysage aurait été bien différent si toutes les OS étaient restées unies sur les positions qu'elles avaient sues défendre ensemble depuis le début de cette procédure. Bien sûr certains salariés attendaient la fin de la procédure et le début de la phase de volontariat pour quitter cette société qui leur a menti. Mais les salariés les plus fragiles vont connaître de grandes difficultés (voir le chapitre « Les raisons pour lesquelles la CGT n'a pas signé »).

Il y a une semaine, la CGT a été à l'origine d'une tribune qui dénonçait fortement ce PSE synonyme de fin de souveraineté nationale sur les télécommunications. Cette tribune a eu un impact médiatique très fort car elle réunissait des élus républicains et représentants d'envergure nationale, des économistes de la droite à la gauche du panel politique (LR, LFI, PS, PCF, CGT, anciens ministres,...).

Cette tribune était un tremplin pour relancer la mobilisation des salariés avec les représentants de la société civile unis !

La signature de l'accord majoritaire du livre 1 tue cette initiative dans l'œuf!

TRIBUNE. Montebourg, Ruffin, Quatennens, Roussel... : "Ne laissons pas démanteler Nokia"

(1) Vous pouvez le consulter auprès de vos élus CGT

Ce PSE met en péril le futur d'ALU-I en France

Pour la CGT, malgré les annulations de suppressions de postes arrachées par la mobilisation de tous, l'ampleur exceptionnelle de ce PSE met en péril le futur de la filiale ALU-I.

Lannion se retrouve dans une situation critique qui pose la question de sa survie.

Quand à Nozay, les activités de test sont essorées, et la situation du site est fragile.

Les « ambitions » de la direction...

Et même les activités futures, comme le centre Européen de cybersécurité, ne sont pour la direction de Nokia qu'« ambitions ». **Elle refuse d'utiliser le terme de projet** devant les élus et le gouvernement.

Aucun budget n'a été avancé. Pas de définition de postes à ce jour. Pas de promesse d'utiliser les compétences présentes sur le site ni de plan de formation associé.

Côté MN, le futur des télécom ORAN-VRAN a démarré chez Nokia mais sans aucune des équipes Françaises pourtant compétentes.

Vers un nouveau PSE ?

La menace d'un prochain PSE5 est donc bien présente car seule la mobilisation, et l'argent public mis une nouvelle fois sous ses babines, ont permis de faire bouger les lignes. **Nokia a été obligé de reculer d'un pas** mais reste dans sa logique de redevenir en France à sa voilure d'avant l'achat d'ALU-I : un bureau commercial avec quelques équipes de support.

Comment se passe une négociation à la CGT ?

Lors de négociations avec la direction, les syndiqués de la CGT donnent un mandat à leurs représentants. Ils ne jouent pas de posture mais négocient avec des lignes clairement établies collectivement. Les syndiqués fixent les lignes jaunes à ne pas dépasser. Les négociateurs préparent les propositions avec les syndiqués et font des retours entre chacune des réunions. A la fin des négociations un débat est organisé entre syndiqués. Il est suivi d'un vote pour ou contre la signature.

Les raisons pour lesquelles la CGT n'a pas signé

- Les principales revendications de la CGT (en bleu) ont été refusées par la direction:
 - Retrait du PSE
Et sinon
 - Repartir d'une page blanche car l'ampleur et les enjeux de ce PSE n'ont rien à voir avec les précédents
Et sinon
 - Incitation au temps partiel et décompte des équivalents temps plein du PSE
 - Volontariat ouvert à tous : seule revendication acceptée
 - Pour les Congés de Reclassement (CR) même chose que PSE1
 - <40 ans : 6 mois
 - De 40 à 45 ans : 8 mois
 - De 46 à 49 ans : 10 mois
 - De 50 à 55 ans : 12 mois
 - De 56 à 58 ans : 16 mois
 - >=59 ans : 19 moisMois complémentaires 1,2,3,4,5,6 en cas de besoin identifié en fin de CR
 - Déplafonner les frais de déplacement en cas de formation
 - Ajout d'une indemnité de préjudice pour les nouveaux embauchés si ancienneté <= 4 ans :
 - si âge <= 30 ans : 20000€
 - si âge > 30 ans : 40000€
 - Réduire les catégories professionnelles à 2 :
 - Développeur
 - Testeur
 - Même mesures pour les volontaires que pour les coercitifs car les coercitifs sont plus fragiles que les volontaire
 - Possibilité de transformer la prime de préjudice (10 000€) en temps et de l'abonder

- Sans accord majoritaire l'inspection du travail (DIRECCTE) devra se pencher sur le contenu du document unilatéral.
La direction souhaite un vote majoritaire des OS, car dans ce cas la DIRECCTE valide le document en y regardant au minimum, et la direction se prévaut de la qualité du « dialogue social »
- Un accord majoritaire enlève aux OS des possibilités de contestation juridique.
- En ne signant pas les OS évitent d'affaiblir la position des salariés qui voudraient contester aux prudhommes leur licenciement. En premier lieu les juges regardent si les syndicats ont signé majoritairement un accord ou pas. S'il y a eu signature de leurs syndicats les salariés sont censés avoir moins de raison de se plaindre
- Aspect médiatique : le presse écrira « les syndicats de Nokia ont signé le PSE »
- La différence des mesures entre la version « accord majoritaire » et « document unilatéral » ne se justifie pas puisque si elle a un budget validé pour un « accord majoritaire » la direction peut donc mettre les même mesures pour l'unilatéral. On peut donc parler de chantage de la direction
- En proposant des conditions inférieures au coercitif comparées à celles des « volontaires » la direction force les salariés dont le poste est supprimé à se porter volontaires
- Vue l'ampleur des licenciements les conditions proposées pour les départs ne sont pas suffisantes pour éviter les licenciements coercitifs en fin de PSE
- Le PSE n'est pas justifié. Tout au long de la procédure nous avons vu, et l'expertise l'a démontré, que ce PSE n'était pas justifié et en aucun cas par des raisons économiques. La seule raison visible est le désengagement de Nokia en France décidé dès le rachat d'ALU-I
- Le petit pas en arrière de Nokia sur le nombre de licenciements (247 sur 1233) et l'ambition de créer un pôle de cybersécurité à Lannion (112 postes en France) n'est qu'un moyen de tirer une fois de plus de l'argent public (28 millions d'€) au gouvernement Français et ce sans contrepartie
- Retarder la fin de la procédure peut permettre aux coercitifs de gagner quelques mois de salaire
- Les mesures d'accompagnement (proches de celles de ce PSE4) du PSE3 ont laissé en grande difficulté 40% des salariés pourtant « volontaires ». Après 2 ans, ils n'ont pas d'emploi stable
- Signer c'est accepter de cautionner le ciblage des salariés via les catégories professionnelles imposées
- En signant ce livre 1 on accepte implicitement ce PSE. D'ailleurs les 980 suppressions de postes sont clairement indiquées dans le §2 de ce livre. ALU-I France sort donc avec 2 sites affaiblis et un risque de fermeture à courte échéance du site de Lannion
- Signer c'est accepter les méthodes de la direction et préparer le terrain pour un prochain PSE avec des conditions toujours plus dégradées.

Vous savez maintenant pourquoi la CGT n'a pas signé le livre 1 de ce PSE4.

NE BAISSÉZ PAS LES BRAS ! NE RESTÉZ PAS SEULS !

REJOIGNEZ NOUS A LA CGT !

Cette année 2020 de nouveaux embauchés nous ont rejoint, de moins jeunes ont aussi sauté le pas. Si vous hésitez encore posez leur la question.



(1) Vous pouvez le consulter auprès de vos élus CGT